



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 8 mars 2021

début : 16h00

Présidence :	M. Patrice Guenat, Syndic
Municipaux :	Mmes Sonia Hugentobler, vice-syndique et Muriel Preti MM. Roland Galley, Pierre Jordan, Michel RoCHAT et Sandro Simonetta

Société de tir sportif de Palézieux

de répondre négativement à leur demande de soutien dans le cadre du remplacement des installations électroniques de tir.

Aliénation d'appartement loué

dans le cadre de la vente d'un appartement au Chemin de la Fontanettaz 3 et 5 à Carrouge, de transmettre au Service des Communes et du Logement les deux exemplaires, dûment complétés et signés, de la demande d'autorisation d'aliénation d'appartement loué, remis par Me Didier Rickli, Notaire à Echallens.

Route du Borgeau, Carrouge – protection des entrées des sacs pour l'eau

d'accepter l'offre de Robalex Signalisation à Lausanne pour 40 piquets et 20 rallonges orange pour neige.

Contravention

malgré les arguments, de maintenir la contravention reçue par un habitant de Mézières sur un parking de la Commune.

CAMAC 200052 – Miazza Florent et Thome-Miazza Margot – Mézières, Chemin Pierre-Boulangier 1

suite à la synthèse positive de la Camac, de leur délivrer le permis de construire dans le cadre du remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur avec sonde géothermique.

CAMAC 199538 – Piras Francesco et Petersen Helena – Ferlens, Route de Servion 15

suite à la synthèse positive de la Camac, de leur délivrer le permis de construire dans le cadre du remplacement de l'ancien système de chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau extérieure.

Parcelle N°643 – Messerli Gregory et Lise – Carrouge, Clos Novy 3

d'autoriser et de publier pendant 20 jours la demande d'abattage d'un saule devenu dangereux.

Romande Energie – sondage et fouille

de les autoriser à poser des canalisations souterraines d'électricité moyenne tension et de fibre optique sur le domaine public communal. Un sondage sera effectué sur l'essert communal RF N°55 et une fouille de 25 m sur la route communale DP 77 et 22, selon plan remis.

Prise d'eau aux bornes hydrantes communales

de facturer dorénavant la prise d'eau aux bornes hydrantes communales par la pose d'un compteur à un prix forfaitaire de Fr. 50.- + le coût des m3 d'eau utilisés à Fr. 5.- le m3.

Sources bois du Grand Jorat

de confirmer l'offre de l'entreprise A. Cuanoud SA de Granges-près-Marnand, dans le cadre de l'assainissement des chambres d'eau N° 4 et 15 et la réfection de deux bras de captage d'eau.

Maison de Commune – cabinet médical

d'autoriser Mme Sylvia Schaër à installer, dans la salle de bain du cabinet, une petite machine à laver le linge

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Patrice Guenat



La Secrétaire
Valérie Pasteris

⇒ *prochaine séance municipale le 15 mars 2021*